



Association des parcs et jardins  
du Maine

Le Lude, le 16 octobre 2017

Monsieur le Préfet de la Sarthe  
Préfecture  
72000 Le Mans

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour votre information, la copie du courrier adressé par l'association des Jardins du Maine au commissaire enquêteur au sujet du projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Saint Aignan et Jauzé.

En vous souhaitant bonne réception, croyez, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments distingués.

  
Barbara de Nicolay  
présidente



Association des parcs et jardins  
du Maine

Le Lude, le 16 octobre 2017

M le commissaire-enquêteur  
Mairie  
72170 Saint Aignan

Objet : implantation d'éoliennes

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'ai été alertée de l'enquête publique concernant un projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Saint Aignan et Jauzé dans la Sarthe.

En tant que présidente de l'association des jardins du Maine, je me permets de vous informer de notre consternation devant le risque de défiguration du paysage bocager du nord Sarthe, par l'érection de 7 éoliennes de 180 m de hauteur.

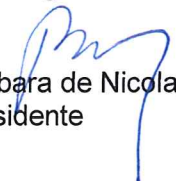
Notre département peut s'enorgueillir d'un réseau de jardins de grande qualité dont 7 sont classés 'jardin remarquable' par le Ministère de la Culture, ce qui place la Sarthe en tête des cinq départements qui constituent la Région des Pays de la Loire. A ce titre, les jardins et leurs paysages environnants font partie des acteurs incontournables de l'activité touristique du département.

Il va sans dire que l'implantation de ce parc éolien aura des répercussions désastreuses sur le paysage et sur le patrimoine, et en particulier pour le donjon de Ballon et ses jardins classés remarquables, situés à moins de 10 kms à vol d'oiseau de Saint Aignan, ainsi que pour l'if millénaire de Jauzé, répertorié au patrimoine environnemental, qui sera en co-visibilité directe avec le parc d'éoliennes.

Nous considérons comme inadmissible de poursuivre la dégradation du paysage, ce qui est déjà la cas à l'ouest avec les éoliennes de Vivoin-Juillé, en augmentant le nombre d'éoliennes qui défigureront d'autres perspectives vers l'ouest.

C'est dans ce sens que l'association des Jardins du Maine émet un avis très défavorable à l'implantation d'éoliennes sur les communes de Saint Aignan et Jauzé.

Veuillez, Monsieur, croire à l'expression de mes sentiments distingués.

  
Barbara de Nicolaÿ  
présidente